

Demolition Control Proposal Summary

File Number: D07-05-17-0007

Date: May 7, 2018

Applicant: Nancy Para
Address: 1737 Woodward Drive, 2nd Floor, Ottawa, ON
K2C 0P9
Phone: 613-230-2100
nparra@regionalgroup.com

Site Location:

234-240 Montreal Road.

Description of Site and Surroundings:

The subject site is located in Overbrook (Ward 12 Rideau-Vanier). It is approximately 30.5 m in depth and has a frontage of approximately 34.5 m. Currently, the properties are zoned Traditional Mainstreet, Subzone 3 (TM3). Both buildings used to contain commercial and residential and are presently unoccupied.

Purpose and Details of Demolition Control Proposal:

The purpose of the Demolition Control Proposal is to permit the demolition of the building at 240 Montreal Road, which is deteriorating from vandalism, and the building at 234 Montreal Road, which was destroyed by fire.

Timelines & Approval Authority:

Please provide any comments to the undersigned by **May 22, 2018**.

The “On Time Decision Date”, i.e. the target date a decision will be rendered by the General Manager or a Manager within the Planning and Growth Management Department, via delegated authority, is July 30, 2018.

Further Information:

To obtain further information relating to this proposal, e.g., plans, studies and assessments, go to Ottawa.ca/devapps.

Steve Gauthier, Planner

Development Review Central
Planning, Infrastructure and Economic Development Department
110 Laurier Avenue West, 4th floor
Ottawa, ON K1P 1J1
613-580-2424, ext .27889
Facsimile: 613-560-6006
Steve.gauthier@ottawa.ca

Résumé de la proposition de réglementation de la démolition

Dossier n° : D07-05-17-0007

Date : Le 7 mai 2018

Requérante : Nancy Para
Adresse : 1737, promenade Woodward, 2^e étage,
Ottawa (Ontario) K2C 0P9
Téléphone : 613-230-2100
nparra@regionalgroup.com

Emplacement :

234 et 240, chemin de Montréal

Description de l'emplacement et des environs :

Le site en question se trouve dans Overbrook (quartier 12, Rideau-Vanier). Il a une profondeur d'environ 30,5 m et une façade d'environ 34,5 m. Présentement, les propriétés sont situées dans une zone désignée rue principale traditionnelle, sous-zone 3 (TM3). La vocation des deux bâtiments était commerciale et résidentielle et, actuellement, ils sont inoccupés.

Objet et détails de la proposition de réglementation de la démolition

Cette proposition de réglementation de la démolition a pour objet de permettre la démolition du bâtiment situé au 240, chemin de Montréal, qui se détériore en raison d'actes de vandalisme, et le bâtiment situé au 234, chemin de Montréal, qui a été détruit par un incendie.

Calendrier et pouvoir d'approbation :

Veillez transmettre vos commentaires au soussigné d'ici le **22 mai 2018**.

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle le directeur général ou un gestionnaire au sein de la Direction générale de l'urbanisme et de la gestion de la croissance, en vertu de pouvoirs délégués, rendra une décision, est le 30 juillet 2018.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur cette proposition, comme les plans, les études et les évaluations connexes, veuillez consulter Ottawa.ca/demdam.

Steve Gauthier

Urbaniste

Ville d'Ottawa

Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage

Ottawa (Ontario) K1P 1J1

613-580-2424, poste 27889

Télécopieur : 613-560-6006

Steve.gauthier@ottawa.ca

Carte de l'emplacement



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION DEMOLITION CONTROL / RÉGLEMENTATION DES DÉMOLITIONS	
D07-05-17-0007	18-0537-A	234-240 chemin Montreal Road	
I:\CO\2017\Demolition\Montreal_234_240			
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers All rights reserved. May not be produced without permission THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY</small>		<small>NOT TO SCALE</small>	
<small>©Les données de parcelles appartient à Teranet Entreprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>			
REVISION / RÉVISION - 2018 / 04 / 27			